

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 706

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 59

I. – À l’alinéa 178, substituer aux mots :

« dotés d’une »,

le mot :

« à ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 200 et 201.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.